

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES

SEANCE DU 31 MAI 2021

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Christian LEOTY, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Représentés : ----

Absents : MM. Bernard SAILLANT

Ordre du jour :

- Présentation du projet de construction du « Clos Boret »
 - Compte-rendu d'activités et informations diverses
 - Transfert de la compétence mobilité à la ccpc
 - Contrat de Territoire du Plateau des Bornes (convention avec le smecru)
 - Acquisition de foncier en prolongement de l'Agorespace
 - Programmation voirie (enrobage)
 - Projet de création d'une plateforme de tri sélectif et d'arrêt de bus
 - Organisation des élections départementales et régionales
 - Organisation du passage du tour de France
 - Questions diverses
-

La séance est ouverte à 19H30.

M. Olivier CHAMOT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire accueille M. Claude Antoniello et les architectes de l'Atelier Doma, venus présenter le projet du « Clos Boret ».

*** Construction d'un bâtiment de 20 logements et 2 locaux d'activités au centre du Chef-lieu (ancienne propriété HENRY).**

Le projet concerne deux bâtiments au centre-bourg de la commune :

- un bâtiment existant longeant la place de la mairie ;
- un bâtiment neuf composé d'un RDC, de deux étages courants et d'un étage en combles.

L'ensemble de l'opération compte au total de 20 logements dont 20% de logements sociaux. Il y aura donc 4 logements sociaux en accession placée dans le bâtiment existant.

Le RDC du bâtiment existant sera affecté à des locaux d'activités. Des négociations

sont en cours pour l'installation d'une mini-crèche.

Le terrain d'assiette du projet a une surface de 2557 m² et l'emprise au sol de la construction neuve et de la construction existante est de 587 m², ce qui donne un coefficient d'emprise au sol de 0,23.

Le point le plus haut du bâtiment neuf, le faitage de la toiture principale est de 12,83 m au-dessus du niveau 0-RDC. Le bâtiment comprend un RDC + 2 étages + un niveau de combles.

Le bâtiment existant reprend la distribution de niveaux existants : Rez de jardin + RDC + 1 étage + combles et le faitage est réhaussé de 59 cm, ce qui porte sa hauteur totale à 9,57 m.

L'implantation du bâtiment neuf et ses débords sont à plus de 5m par rapport aux voies et emprises publiques et les limites séparatives privées.

L'implantation du bâtiment existant reste inchangée.

Les façades seront traitées en enduit à la chaux de teinte blanc cassé et gris ainsi qu'en bardage bois vertical.

La toiture d'une pente de 62% sera de couleur brun-rouge nuancé.

La pente originelle du bâtiment existant est reprise, soit une pente de 76% avec un noyau existant et restitué de 44%. Elle sera recouverte de tuiles brun-rouge, reprenant le coloris des toitures environnantes. Les rives seront traitées en bois.

La surface d'espace vert de 983.50 m² représente 38% de l'assiette foncière de l'opération. Les espaces perméables représentant 773.55 m² des plantations sont dispersées sur le terrain de manière à ne pas créer de rideau végétal opaque.

Le bâtiment neuf, dans sa composition et ses accès, s'adapte au terrain naturel, sans modification importante des pentes de celui-ci. La plus grande différence entre le terrain fini et le terrain naturel en façade est de 49 cm.

L'implantation altimétrique du bâtiment existant reste inchangée.

Aucun mur de soutènement ni enrochement n'est présent dans cette opération.

Concernant les parkings, nous avons pour 20 logements, 39 places de stationnement en souterrain et 28 places de stationnement aériennes dont 5 réservées en place visiteurs.

Les stationnements aériens sont tous traités en matériaux perméables type gravier sur alvéoles.

Il est également prévu un local pour les vélos.

Le raccordement de l'accès privé à la voie publique est existant et reste inchangé soit 6m de largeur avec une pente inférieure à 5%.

Le bâtiment neuf et l'existant seront raccordés aux réseaux existants desservant le terrain au sud-est et nord-ouest du terrain (eau, électricité, téléphone, pluviale, assainissement).

En conclusion, il est précisé que ce projet de densification du bourg-centre s'inscrit dans les orientations d'urbanisme tels que définis par le SCOT et le PLU et l'assemblée se réjouit que le rez-de-chaussée du bâtiment existant puisse en partie être affecté à l'aménagement d'une crèche et que l'intégralité du projet présente une bonne intégration dans le site du chef-lieu.

*** Urbanisme**

DP accordées

- Mme MORA Corinne, 126 Chemin de Chez Bonier pour la pose d'un vélux en toiture
- M. Mme RAGAZZONI Serge, 373 Route de Chez Bastaly pour l'aménagement d'une maison d'habitation

- M. Mme MERLIN Jean-Marc, 319 Route de Chez Péguin pour le changement de la couverture de la terrasse.
- M. Mme VUAGNOUX Benoit, 820 Route de La Rippaz pour la pose d'une fenêtre de toit
- M. Mme BOUSSAGEON Thierry, 222 Route des Petits Pierres pour la construction d'un abri en prolongement de la maison d'habitation et la modification d'ouvertures.
- Mme HENRY Jeanine, 114 Route de Chez Les Maîtres pour la transformation d'une fenêtre en porte.
- M. Mme BRAND Didier, 184 Route de Chez Les Maitres pour la création d'une véranda.

PC accordées

- M. DELIEGE Arnaud et Mme CHAFFURIN Anaïs pour la construction d'une maison individuelle Route de Chez Bastaly au Hameau de Chez les Maitres.
- M. Mme GRANGE Benoit pour la construction de deux maisons individuelles (jumelées) Chez Bastaly.

*** Défense incendie**

Une cartographie répertoriant l'habitat et les points d'eau sur la commune est en cours de réalisation en lien avec les services du SDIS.

Le Maire et M. TISSOT suivent le dossier.

*** Voirie**

C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour l'enrobage des routes des Margolliets et de Chez Falconnet ainsi que la remise à niveau des grilles d'eaux pluviales de la RD 27.

*** Bâtiments communaux**

Dans le cadre de l'opération « isolation à 1€ » pilotée par le Syane, interviendra le 1^{er} juin pour exécuter des travaux d'isolation des combles de la salle de réunion.

Concernant le programme d'investissement annuel, il est prévu de réaliser la rénovation énergétique et la mise aux normes de la mairie ainsi qu'un agrandissement de 45m² pour réaliser une salle de réunion du conseil. A ce sujet, le maire fait le point sur les demandes de subventions en cours et propose d'attendre leurs attributions pour lancer le projet.

*** Tri sélectif**

Une réflexion est en cours sur les emplacements de tri sélectif : chef-lieu ; Bastaly ; Chez Trosset et vers l'Auberge des Bornes.

La CCPC envisage de créer une plateforme de tri sélectif pour les usagers de La Rippaz et de l'Allée des Margolliets à l'intersection des routes des Margolliets et de La Rippaz. A noter qu'un abri bus pourrait également être installé à cet endroit.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et encourage la CCPC, en l'absence d'accord avec les propriétaires à lancer une Procédure d'Utilité Publique.

*** Achat de foncier en prolongement de l'agorespace**

Les conjoints BOGUET qui sont en indivision ont des difficultés à se mettre d'accord pour vendre. En conséquence, le projet est ajourné.

* **Journée environnement**

Le conseil municipal décide de s'accocier à la journée européenne de l'environnement, le samedi 5 juin 2021 et invite la population à se retrouver à partir de 9H pour sillonner creux et bords de routes.

Céline JEANNINGROS, Olivier CHAMOT, Emmanuel TISSOT sont les référents de cette journée en lien avec la CCPC également partie prenante.

L'entreprise SUBLET met à disposition un treuil pour nettoyer les creux de Chez Bastaly.

Une benne réservée à recevoir les déchets collectés sera installée près du hangar communal par la CCPC.

Des gants seront également fournis par l'entreprise SADEMO.

L'entreprise TP des Bornes se charge de nettoyer le creux du Turchet.

Un casse-croûte à l'issue de la matinée sera offert par la municipalité au hangar communal.

Les enfants des classes de CP et CE1 de l'école de Menthonnex feront un premier nettoyage du chef-lieu le jeudi 3 juin.

* **Manifestations**

Le Tour de France traversera la commune (RD 27) le samedi 3 juillet dans l'après-midi. Olivier CHAMOT, Emmanuel TISSOT sont désignés comme référents de la commune. Une décoration sera aménagée au rond-point des Petits-Pierres. L'Auberge des Bornes organisera une manifestation.

Le rallye automobile des Bornes se déroulera le samedi 19 juin 2021 à partir de midi. Il empruntera, comme les années précédentes, la RD3 et la VC de Chez Falconnet.

* **CTENS**

Autorisation donnée au Maire à signer la convention de coopération public-public visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les milieux aquatiques, du Plateau des Bornes.

Mme Nathalie HENRY et M. Emmanuel TISSOT rappellent qu'un Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes, pour la période 2020 à 2024, est établi entre les 12 communes du Plateau des Bornes : Arbusigny, Cornier, Groisy, Eteaux, Fillière (commune déléguée d'Evires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret ; le Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU), le SM3A, le Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie.

Ce contrat a pour objectifs :

- la préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes,
- le maintien des paysages et de la nature ordinaire,
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre du contrat relève de différentes maîtrises d'ouvrages impliquant chacune des Parties susmentionnées. Elle nécessite une animation, une coordination et un suivi des actions, portés par un chef de file. Chacune des Parties a désigné le Syndicat de Rivières Les Usses (ex-SMECRU) comme chef de file du CTENS du Plateau des Bornes.

Le conseil municipal se prononce favorablement.

L'assemblée est également informée d'un courrier de l'observatoire de la qualité des Usse qui constate une amélioration de la qualité des eaux.

*** Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – Transfert de la compétence mobilité**

Monsieur le Maire expose que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 vise à permettre la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité. Elle vise une meilleure coordination des acteurs publics de la mobilité pour proposer une offre de services cohérente et maillée sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est que l'exercice effectif de la compétence mobilité soit exercé à la bonne échelle territoriale en favorisant les relations entre intercommunalités et région. Le conseil municipal se prononce favorablement sur cet ajout statutaire aux compétences de la CCPC.

*** Finances**

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits : (- 4400 € au Chapitre 21 et + 4400 € au chapitre 10).

Le maire indique qu'il a reçu les remerciements de l'ADM des Alpes Maritimes pour la subvention de 500 € versée aux communes sinistrées des Alpes Maritimes lors du passage de la tempête Alex par notre commune.

Il fait part également que le SYANE ne financera plus les projets de mise en souterrain, ce sera dorénavant aux communes à faire les emprunts mais ce dernier assurera toujours la maîtrise d'ouvrage délégué et le subventionnement.

*** Divers**

Mme Jocelyne YAKOVLEFF se propose, en lien avec l'ACSB, d'organiser un vide grenier à l'automne sur la place du village.

L'assemblée, unanime, la félicite de prendre cette initiative qui contribue à l'animation du village.

*** Bureaux de vote**

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Compte tenu des conditions sanitaires, il est décidé d'organiser les bureaux de vote à la salle polyvalente. L'ensemble des élus sont mobilisés pour assurer une rotation d'assesseurs.

DELIBERATIONS VOTEES (à l'unanimité)

1- Autorisation donnée au Maire à signer la convention de coopération public-public visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les milieux aquatiques, du Plateau des Bornes.

2- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – Transfert de la compétence mobilité

3 – Virements de crédits – section investissement

La séance est levée à 22H

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS